

## **B E P E C A S E R**

**(brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant  
de la conduite automobile et de la sécurité routière)**

### **LISTE DES PIÈCES À FOURNIR**

- demande à M. le Préfet
- photocopie d'une pièce d'identité
- photocopie du permis de conduire, recto verso
- photocopie du diplôme ou du certificat permettant l'accès à l'examen
- justificatif de domicile de moins de trois mois (à compter de la date de dépôt du dossier) pour les candidats qui ne sont pas inscrits dans un centre de formation
- attestation de réussite à l'une des sessions antérieures pour les candidats dispensés de l'épreuve de contrôle de niveau ou des épreuves d'admissibilité
- déclaration sur l'honneur du candidat de transmettre, au plus tard soixante jours après la date des résultats des épreuves d'admissibilité, un certificat médical en cours de validité, délivré par un médecin agréé par la préfecture, attestant qu'il remplit les conditions d'aptitude physique pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile
- 2 photos d'identité
- 6 enveloppes timbrées, à l'adresse du candidat